

ECOLE DE PRODUCTION DE MOULINS EN BOURBONNAIS

3 impasse Dieudonné Costes
03000 MOULINS

Exercice clos le 30 septembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. S.A.S au capital de 387 000 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FERRAND – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon Riom

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ecole de Production de Moulins en Bourbonnais relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 15 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprises relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 juin 2026

Pour la S.A.S. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

François VERDIER
Mandataire Social



BILAN ACTIF

ACTIF		30/09/2025 12mois		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, Brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques Matériel et outillage	686 911.21	5 546.00	681 365.21
	Autres immobilisations corporelles	43 081.52	405.00	42 676.52
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total I	729 992.73	5 951.00	724 041.73
	Comptes de liaison Total II			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Créances usagers et comptes rattachés	4 000.00		4 000.00
	Autres créances	131 440.83		131 440.83
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement			
	Instruments de trésorerie			
	Disponibilités	189 854.11		189 854.11
	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	325 294.94		325 294.94
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 055 287.67	5 951.00	1 049 336.67

Exco Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		30/09/2025	12mois
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	23 040.38	
	Autres fonds associatifs		
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	723 871.33	
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	746 911.71	
	Comptes de liaison		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Total II		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTE (1)	Total III		
	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 188.67	
	Dettes fiscales et sociales	24 989.71	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 000.00	
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	64 246.58	
	Total IV	302 424.96	
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 049 336.67	

EXCO Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

238 178.38

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2025 12mois
Produits d'exploitation (1)	
Ventes de marchandises	
Production vendue de Biens et Services	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	210 452.09
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	
Collectes	
Cotisations	4 000.00
Autres produits	1.63
Total I	214 453.72
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	
Variation de stock (marchandises)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	
Autres achats et charges externes	90 549.81
Impôts, taxes et versements assimilés	64 152.93
Salaires et traitements	26 671.96
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 951.00
Sur immobilisations : dotations aux provisions	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Subventions accordées par l'association	
Autres charges (2)	18.64
Total II	187 344.34
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	27 109.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2025 12mois
Produits financiers Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	
Charges financières Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	
2. Résultat financier (V-VI)	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	27 109.38
Produits exceptionnels Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	 Exco Clermont-Ferrand Société de Commissariat aux comptes Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Total VII	
Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	
Total VIII	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	
Impôts sur les bénéfices (IX)	4 069.00
Total des produits (I+III+V+VII)	214 453.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	191 413.34
Solde intermédiaire	23 040.38
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs - Engagements à réaliser sur ressources affectées	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	23 040.38

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			686 911
Installations générales agencements aménagements divers			24 561
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 734
TOTAL			733 207
TOTAL GENERAL			733 207

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			686 911	686 911
Installations générales agencements aménagements divers		3 214	21 347	21 347
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 734	21 734
TOTAL		3 214	729 993	729 993
TOTAL GENERAL		3 214	729 993	729 993

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 546		5 546
Installations générales agencements aménagements divers			176		176
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			229		229
TOTAL			5 951		5 951
TOTAL GENERAL			5 951		5 951
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 546				
Instal.générales agenc.aménag.divers	176				
Matériel de bureau informatique mobilier	229				
TOTAL	5 951				
TOTAL GENERAL	5 951				

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Excédent ou déficit de l'exercice			23 040		23 040
Situation nette			23 040		23 040
Subventions d'investissement			728 570	4 699	723 871
TOTAL I			751 610	4 699	746 912

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	4 000	4 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	103 565	103 565	
Divers état et autres collectivités publiques	27 876	27 876	
TOTAL	135 441	135 441	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	209 189	209 189		
Personnel et comptes rattachés	11 013	11 013		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 623	9 623		
Impôts sur les bénéfices	4 069	4 069		
Autres impôts taxes et assimilés	285	285		
Autres dettes	4 000	4 000		
Produits constatés d'avance	64 247	64 247		
TOTAL	302 425	302 425		

EXCO Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	4 000
Autres créances	27 876
Total	31 876

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
client prodts non encore fact.	
- fae mission local 03	500
- fae chandioux	500
- fae etablissement	500
- fae somab	500
- fae manitowc	500
- fae auvergne rhones alpes	500
- fae robert bosch	500
- fae scg moulins	500
- subvention investissement	27 876
Total	31 876

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200
Dettes fiscales et sociales	5 898
Total	10 098

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

Détail des charges à payer

	Montant
fournisseurs	
- fnp cac	4 200
dettes prov. congés à payer	
- Provisions pour congés payés	3 909
chges sociales congés à payer	
- Provisions pour congés payés	1 989
Total	10 098

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	64 247
Total	64 247

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- Subventions d'exploitations	64 247		
Total	64 247		

Subventions d'équipement

Détail des subventions d'équipements au 30 Septembre 2025 :

- Total Energie : Montant brut = 27 876.00 €
Amortissement= 229.12 €
Montant net = 27 646.88 €

- Total Energie : Montant brut = 84360.00 €
Amortissement= 693.37 €
Montant net = 83 666.63 €

- Total Energie : Montant brut = 58 743.00 €
Amortissement= 482.82 €
Montant net = 58 260.18 €

- Total Energie : Montant brut = 87 091.00 €
Amortissement= 715.82 €
Montant net = 86 375.18 €

- Stellantis : Montant brut = 443 500 €
Amortissement= 2 430.14 €
Montant net = 441 069.86 €

- Credit agricole : Montant brut = 17 000 €
Amortissement= 65.21 €
Montant net = 16 934.79 €

- Banque populaire AURA : Montant brut = 10 000 €
Amortissement= 82.19 €
Montant net = 9 917.81 €

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

ANNEXE

Exercice du 15/10/2024 au 30/09/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 500euros HT, soit 4 200 € TTC composés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

 **Exco** Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom